

Colloque

Les commissaires aux comptes et la sécurité financière

La veille de sa traditionnelle assemblée générale, la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon a organisé un colloque sous forme de soirée d'échange, sur le thème « Le commissaire aux comptes, créateur de confiance ».

Jean-François Mallen, président de la compagnie régionale, avait pour l'occasion réuni un plateau inhabituel avec Françoise Grossetête, députée européenne, et Hervé Gaymard, député et président du Conseil général de la Savoie. Pour débattre avec eux dans le cadre original de la Palmeraie à la Tour de Salvagny, Marc Challéat, secrétaire général de la préfecture de région, Richard Brumm, avocat et adjoint au maire de Lyon, Alexandre Tachdjian, vice-président de la CCI d'Oyonnax, président de la Plasturgie, Pierre Villefranque, directeur régional d'Oséo, et Claude Cazes, le président de la compagnie nationale des commissaires aux comptes. Pourquoi une telle réunion ? Pour Jean-François Mallen, le commissaire aux comptes et surtout les fondements de sa mission, ne sont pas connus voire reconnus par le public et les pouvoirs publics. La sécurité financière est en danger du fait du projet de suppression des commissaires aux comptes dans les SAS en dessous d'un certain seuil. Et en cette période de crise, les risques sont multipliés et selon les professionnels, « les entreprises de plus en plus fragilisées ». Et justement, le commissaire aux comptes se positionne comme un garde-fou « permettant aux décideurs d'analyser les données présentées et de prendre des décisions éclairées ». Or actuellement, la tentation est grande pour dire que seuls



De gauche à droite : Hervé Gaymard, Jean-François Mallen, Françoise Grossetête, Claude Cazes et Alain Feuillet

les grands comptes doivent s'y soumettre. Une lourde erreur pour Jean-François Mallen, car les dirigeants de TPE souffrent déjà d'une grande solitude : « Un dirigeant ne peut pas tout savoir donc tout respecter et l'erreur involontaire est souvent inévitable. De ce fait, le commissaire aux comptes joue un rôle majeur au sein de ces petites sociétés et il peut corriger les erreurs avant qu'il ne soit trop tard ».

« Un dirigeant ne peut pas tout savoir donc tout respecter et l'erreur involontaire est souvent inévitable »

Pour Hervé Gaymard et Françoise Grossetête, « il faut simplifier les formalités au maximum et moins légiférer mais mieux

légiférer. Réduire les charges des entreprises notamment des TPE et PME reste l'objectif prioritaire ». Parmi les exemples énumérés par la députée européenne, « il faut réduire les données détaillées dans les comptes annuels et accélérer les délais d'enregistrement », trop longs selon elle. De même, la notion de coût trop élevé de la charge administrative revient dans le discours de Françoise Grossetête et d'Hervé Gaymard.

Maintien d'une vraie sécurité financière

Réduire les coûts n'est-il pas synonyme de risques accrus pour les uns et l'exception française n'est-elle pas d'une autre époque pour les autres ? La question fait débat. Il n'empêche. On constate qu'en Europe les

contrôleurs légaux sont obligatoires au dessus d'un certain seuil (chiffres d'affaires de 3,1 M€, bilan de 1,550 M€ et 50 salariés en France). La France étant le pays qui applique les seuils les plus bas (peut-être du fait que les TPE françaises sont plus petites que les TPE allemandes ?). Mais n'est-il pas étonnant qu'on veuille les relever au détriment de notre pays alors même que d'autres nations envisagent de les baisser ? La crise y est sans doute pour quelque chose mais la prise de conscience de la nécessité de la mise en place ou du maintien d'une vraie sécurité financière pour éviter les dérapages est réelle et va donc dans le sens du message que veulent faire passer les commissaires aux comptes.

Marc Chanoz

Vie des cabinets

Le professeur Jacques Hardy rejoint Bismuth Associés

Professeur agrégé de droit public, ancien président de l'Établissement Français du Sang (2006-2009), Jacques Hardy rejoint le Cabinet Bismuth Associés et a prêté serment le 2 septembre 2009. Son expérience et ses compétences viennent renforcer le pôle Santé du cabinet et promouvoir une approche nouvelle des services offerts aux clients. Jacques Hardy animera aussi le département « Droit public » de Bismuth Associés qui privilégie le conseil en amont des processus de décision dans un souci constant d'écoute des attentes pratiques des managers publics confrontés à un environnement juridique de plus en plus dense et complexe et à une attente citoyenne croissante. Jacques Hardy est l'auteur de nombreux articles et ouvrages de droit administratif, droit des collectivités territoriales et droit de la santé. Il enseigne, à l'Université Lille 2, le droit de la santé, le droit public des affaires, le droit des contrats publics.